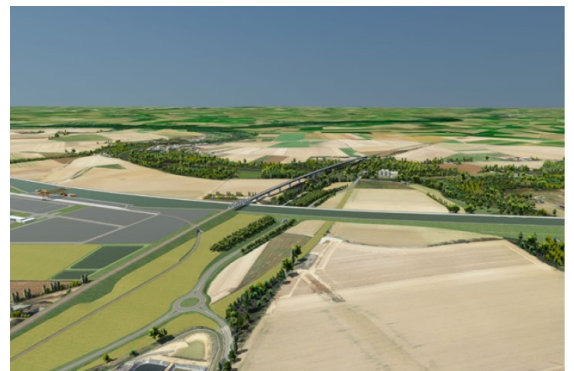


COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nesle le 07 octobre 2025

Enquête publique environnementale sur les communes de Nesle, Rouy-le-Petit et Languevoisin-Quiquery en amont des travaux de rétablissement ferroviaire de la ligne Amiens-Laon

Les travaux de rétablissement de la voie ferrée Amiens-Laon, sous la maîtrise d'ouvrage de SNCF Réseau, sont soumis à autorisation environnementale. Dans le cadre de la démarche « Éviter - Réduire - Compenser », un programme de mesures environnementales accompagne la réalisation de ces travaux. L'enquête publique sur les communes de Nesle, Rouy-le-Petit et Languevoisin-Quiquery, où sont situés les travaux, se déroulera du 13 octobre au 13 novembre 2025. C'est une étape clé, préalable à l'arrêté d'autorisation environnementale et au démarrage des travaux, qui vise à informer les habitants et les acteurs locaux sur la démarche environnementale menée et à recueillir leurs observations.



© Pixmap / SCSNE

Le dossier d'autorisation environnementale : l'aboutissement de 4 années d'études

Le dossier d'autorisation environnementale (DAE) pour le rétablissement ferroviaire de la voie Amiens-Laon, reliant Amiens, Saint Quentin et Laon, et desservant la gare de Nesle, a été déposé le 19 décembre 2023 auprès des services de l'État. Outre la présentation des aménagements ferroviaires comprenant une section de ligne nouvelle de 3 km dotée d'un ouvrage de franchissement du Canal Seine-Nord Europe d'environ 77 mètres de long, Il permet ainsi de détailler les mesures environnementales liés à ces travaux de voie ferrée qui **seront mis en œuvre**.

Le site des boisements et friches de Nesle, situé sur les communes de Nesle et Rouy-le-Petit, s'étend sur 8,6 hectares. Il permettra de renforcer et pérenniser un corridor écologique Nord-Sud en lien avec la vallée de l'Ingon et le canal du Nord. Le site mettra aussi en lien des axes identifiés de déplacements de la grande faune. Sont prévues des créations de boisements humides, haies, friches sèches et landes... autant de milieux propices à la biodiversité en particulier pour les oiseaux et les chiroptères.

1 mois pour permettre au public de s'exprimer sur les aménagements prévus à Nesle et à Rouy-le-Petit

À l'issue de la phase d'instruction, les services de l'État ont déclaré recevable le dossier de demande d'autorisation environnementale et sa mise à l'enquête publique a été décidée et est organisée par le

préfet de la Somme. L'enquête publique concernant le rétablissement ferroviaire de voie Amiens-Laon à Nesle, Rouy-le-Petit et Languevoisin-Quiquery se déroulera **du 13 octobre au 13 novembre 2025**. Le commissaire enquêteur est M. Régis Chevalier, directeur général des services mutualisés en retraite, nommé par le tribunal administratif d'Amiens (décision du 1^{er} septembre 2025).

Les habitants et acteurs locaux, pour s'informer et laisser leurs observations, ont la possibilité de :

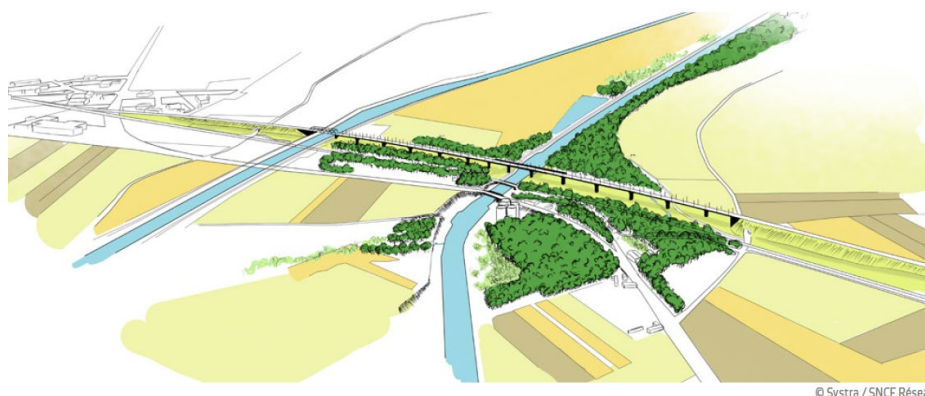
- **Consulter le dossier en ligne** sur [la page dédiée à l'enquête publique](#),
- **Consulter le dossier papier** en mairie des communes concernées et en préfecture de la Somme
- **Rencontrer le commissaire enquêteur** lors des permanences publiques en mairie de Nesle :
 - o Lundi 13 octobre, 9h – 12h
 - o Lundi 20 octobre, 16h – 19h
 - o Samedi 25 octobre, 9h – 12h
 - o Mercredi 5 novembre, 14h30 – 17h30
 - o Jeudi 13 novembre, 14h30 – 17h30
- **Faire part de leurs observations au commissaire enquêteur :**
 - o en mairies des 3 communes, sur les registres d'enquête mis à disposition aux horaires habituels d'ouverture
 - o par mail : pref-enquetespubliques@somme.gouv.fr (en précisant en objet « enquête publique – DAE Rétablissement ferroviaire Amiens – Laon »),
 - o par courrier : Mairie de Nesle, à l'attention de M. Chevalier, commissaire enquêteur, Place du Général Leclerc, 80190 Nesle.

Les travaux ferroviaires : un projet dans le projet

Les travaux sont réalisés par SNCF Réseau qui en est le maître d'ouvrage et s'étendront sur un peu moins de trois ans. Les travaux consistent à :

- La préparation du site (sondages, fouilles, déboisement, etc.) qui durera environ 1 an
- Les opérations de terrassement de la nouvelle ligne sur 3 km
- La construction d'un pont ferroviaire sur le Canal Seine-Nord Europe, de type Warren
- La réalisation d'une estacade (sorte de viaduc) de 900 mètres franchissant la vallée de l'Ingon et le canal du Nord
- La mise en place des équipements ferroviaires nécessaires : signalisation, accès de service, maintenance.
- Le démantèlement de l'ouvrage existant sur le canal du Nord pour améliorer l'ouverture visuelle du site.
- La construction d'un ouvrage saut-de-mouton pour desservir le port intérieur de Nesle.
- L'installation de systèmes d'assainissement et la replantation d'arbres pour une meilleure intégration paysagère.

Les travaux, qui s'étendront sur **près de trois ans**, débuteront après l'obtention de l'autorisation environnementale.



© Systra / SNCF Réseau

Pour plus d'informations :

- Arrêté préfectoral d'ouverture de l'enquête publique
- Le dossier en ligne : <https://www.somme.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Eau-assainissement-et-milieux-aquatiques/La-police-de-l-eau/Suivi-des-dossiers-d-autorisations/Enquetes-autorisations-2025>

Contacts presse :

SNCF Réseau : Anne-Sophie DEMOLINS, directrice de la communication et du dialogue territorial – anne-sophie.demolins@reseau.sncf.fr – 06 40 79 31 84

SCSNE : Aurélia POLETTI, Responsable communication presse - aurelia.poletti@scsne.fr - 06.83.83.56.59

À propos de SNCF Réseau

Pour répondre aux besoins croissants de mobilité et développer le mode ferroviaire au service de la transition écologique, SNCF Réseau développe l'offre de service pour le fret et le marché voyageurs sur les 28 000 kilomètres de ligne dont il assure l'entretien, la modernisation et la sécurité. Gestionnaire du réseau, il commercialise et garantit l'accès neutre et équitable à l'infrastructure. Partenaire des pouvoirs publics, des territoires et des entreprises ferroviaires, SNCF Réseau a pour priorité absolue la satisfaction de ses clients.

Société anonyme du groupe SNCF, l'entreprise compte plus de 50 000 collaborateurs pour un chiffre d'affaires de près de 7,9 milliards d'euros en 2024. www.sncf-reseau.com

La Société du Canal Seine-Nord Europe

Société de projet et maître d'ouvrage du Canal Seine-Nord Europe, la Société du Canal Seine-Nord Europe (SCSNE) a été constituée en 2016 sous la forme d'un Établissement Public Industriel et Commercial de l'État. Elle est devenue Établissement Public Local le 1er avril 2020. Le président du Conseil de surveillance est Xavier Bertrand, sa vice-présidente est Nadège Lefebvre. Son Directoire est présidé par Jérôme Dezobry. www.canal-seine-nord-europe.fr ou nos réseaux [LinkedIn](#) / [YouTube](#)

Partenaires financiers



SOCIÉTÉ
DU CANAL
SEINE-NORD
EUROPE